



Diplôme d'établissement Responsable de projets de formation

Responsable de projets de formation

Crédits : 120 ECTS code DIE36 (RNCP instruction en cours – Arrêté du 5 avril 2012)

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau II - **bac+4**

Objectifs et compétences visées

- Acquérir les bases de l'ingénierie de la formation et de la conduite de projet d'action ;
- Savoir les utiliser dans la conception et la mise en œuvre d'une action ou d'un dispositif de formation ;
- Identifier les concepts de l'analyse du travail et de la production des compétences ;
- Repérer les théories de l'apprentissage des adultes, identifier les principales démarches et approches pédagogiques présentes dans le champ et leurs tendances d'évolution ;
- Identifier les systèmes juridiques et institutionnels présents dans le champ et leurs perspectives d'évolution.

Compétences visées :

Analyse de l'environnement au regard des qualifications présentes et des besoins : connaissance de l'histoire de la formation des adultes et de sa législation, connaissance et mise en œuvre d'une démarche d'analyse de situations sociales et professionnelles, connaissance et mise en œuvre des outils d'observation et d'analyse du travail, des compétences et des situations de formation.

Construction des partenariats : connaissance des bases de la dynamique des groupes, des relations de pouvoir, des dimensions logistiques et psychosociologiques de la communication, conduite de projet et analyse stratégique, maîtrise des outils de recueil et de traitement de l'information.

Conception et mise en œuvre de l'ingénierie du projet et de la formation : animation et analyse d'une situation pédagogique, ingénierie de projet, de formation et une ingénierie pédagogique.

Evaluation du projet : connaissance des concepts d'évaluation, des différents types d'évaluations, des normes qualité, de la démarche d'audit en formation, analyse d'une situation et mise en place d'un protocole d'évaluation, mise en œuvre d'une pratique d'évaluation ou d'audit.

Mise en place d'une veille prospective liée à la professionnalisation : connaissance des concepts de projet, d'autoformation et d'individualisation de parcours, construction et consolidation du projet personnel et professionnel, maîtrise des techniques du Portfolio, du journal de bord, de l'entretien d'orientation et de l'autoscopie.

Débouchés

Responsable de formation dans un organisme ou au service formation d'une entreprise, d'un organisme public ou d'un organisme de formation; responsable de projet de formation et de développement des compétences.

Codes ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle / K2102 : Coordination pédagogique / K2101 : Conseil en formation / K2111 : Formation professionnelle / M1502 : Développement des ressources humaines.

Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi.

Conditions d'accès

Etre titulaire de 120 crédits ECTS de licence (L1 et L2) ou d'un diplôme bac+2 (Cnam ou autre établissement) ou d'une certification professionnelle de niveau III.

Pré-requis en l'absence de formation en sciences sociales (cf. page 2).

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels – décret 1985) – se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

Dispenses possibles par la VES (validation des études supérieures).

Calendrier prévisionnel 2015-2016

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi	1er juin 2015	
Inscriptions jusqu'au	ven. 30/10/2015	jeu. 31/03/2016
Début des cours	lun. 21/09/2015	lun. 29/02/2016
Interruption des cours	sam. 19/12/2015	-
Reprise des cours	lun. 11/01/2016	-
Fin des cours	sam. 13/02/2016	sam. 2/07/2016
Semaine de révisions	15-20/02/2016	4-9/07/2016
Examens 1ère session	22-27/02/2016	11-16/07/2016
Examens 2nde session	du 29/08/2016 au 10/09/2016	



Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Prérequis : PST105 en l'absence de formation préalable en sciences sociales (Eq.)

Pré-requis obligatoire

si absence de formation en sciences sociales

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1						
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6	cours		1	Eq.

Titre professionnel niv. 2 (120 ECTS)

accès direct si bac+2

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS ^a						
FAD109	Ingénierie : concepts et démarches	8	cours		1	
FAD110	Méthodologie de l'analyse de situations et de la conduite de projets	8	cours		1	
FAD111	Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle	8	cours		1	
FAD113	Organisation des apprentissages et dispositifs pédagogiques	8	cours		1	
FAD114	Développement des compétences en situation de travail	8	TP		1	
FAD115	Politiques de formation et territoires	8	TP		1	
SEMESTRE 1						
FAD103	Institutions et acteurs de la formation des adultes	6	cours		1	
FAD106	Animation, gestion, évaluation d'une séquence pédagogique	6	cours		1	
FAD108	Projet personnel et professionnel	6	cours		1	
SEMESTRE 2						
FAD117	Atelier de méthodes des sciences sociales	6	cours		1	
FAD118	Ingénierie d'une action de formation	6	TP		1	
FAD119	Montage juridique et financier de dispositifs de formation	6	TP		1	Eq.
UA220V	Bilan réflexif de parcours	18	rapport			b
UAFA07	Expérience professionnelle	18	rapport			c

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (voir le service accueil)

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. compte tenu de la charge de travail importante de ces enseignements, il est vivement recommandé aux élèves de les réserver pour la deuxième année et de débiter le parcours par la validation des UE FAD103, FAD106, FAD108, FAD117, FAD118, FAD119 la première année.

b. voir bilan réflexif ci-contre.

c. voir conditions d'expérience professionnelle ci-contre.

L'élève peut aussi obtenir dans la spécialité Formation des adultes, les certificats de compétences suivants :

Certificat de compétence **accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation** (CC32) 34 ECTS

- Objectifs : accompagner des bénéficiaires de la formation dans leurs parcours professionnel et de formation, comprendre et interpréter les besoins, savoir orienter et contribuer à l'élaboration d'un projet de formation personnalisé.
- pré-requis : niveau bac+2 et/ou 2 à 3 ans d'expérience professionnelle (être en fonction d'accueil, orientation, d'accompagnement et/ou de construction de parcours de formation, professionnel et personnel, ou avoir eu une expérience dans ses fonctions, ou effectuer un stage de 2 mois dans une structure les pratiquant.)
- enseignements : FAD103, FAD108, FAD117 et TOF105
- synthèse professionnelle (UA220T)

Certificat de compétence **Conseiller en ingénierie de formation** (CC88) 44 ECTS

- Objectifs : développer une compétence de conseil et de construction de dispositifs de formation, pour aider les entreprises, les OPCA, et plus généralement les financeurs, à analyser leurs besoins en matière de compétences et de réponse formation..
- pré-requis : niveau bac+2 et/ou 2 à 3 ans d'expérience professionnelle (être en fonction d'accueil, orientation, d'accompagnement et/ou de construction de parcours de formation, professionnel et personnel, ou avoir eu une expérience dans ses fonctions, ou effectuer un stage de 2 mois dans une structure les pratiquant.)
- enseignements : FAD103, FAD110, FAD113, FAD118 et FAD119
- synthèse professionnelle (UA220T)

Expérience professionnelle

c. Si l'élève a exercé des activités professionnelles dans le domaine pendant un minimum de 2 ans, il devra rédiger un rapport d'activités. Dans le cas contraire, il doit justifier d'au moins 3 ans d'expérience hors domaine, et devra effectuer un stage de 3 mois en relation avec la spécialité du titre. Dans ce cas, il devra rédiger un rapport de stage (cf. conditions de délivrance)

Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à partir d'au moins 3 UE validées (se rapprocher du service accueil)

Pour les certificats de compétences :

L'élève doit être en fonction d'accueil, orientation, d'accompagnement et/ou de construction de parcours de formation, professionnel et personnel, ou avoir eu une expérience dans ses fonctions. Il rédigera alors un rapport d'activité. Dans le cas contraire, il devra effectuer un stage de 2 mois dans une structure les pratiquant et rédiger un rapport de stage.

L'objectif du rapport (UA220T) vise à réinterroger la pratique professionnelle de l'élève à partir des savoirs qu'il vient d'acquérir. Il est conçu comme une synthèse personnelle à rédiger en fin de cursus pour faire le lien entre l'activité (ou l'expérience) de l'élève et ses acquis de formation.

Les conditions d'expérience du titre professionnel prévalent lorsque l'élève décide de s'orienter vers ce parcours.

Pour en savoir plus, <http://formation-adultes.cnam.fr/>

Conservatoire national des arts et métiers

Bilan réflexif de fin de parcours

^b Le bilan réflexif de parcours vise à réinterroger le parcours de professionnalisation de l'élève au regard des compétences qu'il lui a permis d'acquérir, et en prenant appui sur les expériences professionnelles qu'il a vécues pendant le temps de ce parcours. Cette analyse réflexive doit donc être pour vous l'occasion d'identifier et de commenter les changements qui se sont opérés, ou qui ont été amorcés, durant votre parcours professionnel et de formation, à l'occasion d'expériences ou de périodes professionnelles significatives, et grâce à une meilleure analyse des situations de travail, nourrie des apports de la formation.

Ce bilan, d'une dizaine de pages, fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes devant un jury restreint composé au minimum d'un enseignant et d'un professionnel, suivie d'un échange de 20 minutes.

Les indications sur le bilan sont consultables sur le site formation-adultes.cnam.fr

- Rédiger, valider et avoir réussi la soutenance orale du bilan réflexif de fin de parcours (UA220V).
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du titre (ou 3 mois de stage) et rédiger un rapport d'expérience (UAFA07).

- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Conditions de délivrance

Certificat de compétence

Pour la délivrance du certificat, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès et de pré-requis (cf. encadré page 2).
- Valider les unités d'enseignement qui composent le certificat. Une note égale ou supérieure à 10/20 à chaque unité d'enseignement est requise, et permet, par capitalisation, l'attribution des crédits correspondants.
- Rédiger et valider la synthèse professionnelle (UA220T)

Le certificat de compétence peut être demandé dans un délai de **4 ans maximum**.

Diplôme d'établissement

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès - page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Valider les unités d'enseignement qui composent le titre. Une note égale ou supérieure à 10/20 est exigée pour la validation de chaque UE et permet, par capitalisation, l'attribution des crédits correspondants à l'UE. En l'absence de formation préalable en sciences sociales, valider l'UE de pré-requis complémentaire (cf. parcours de formation - page 2)

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h.

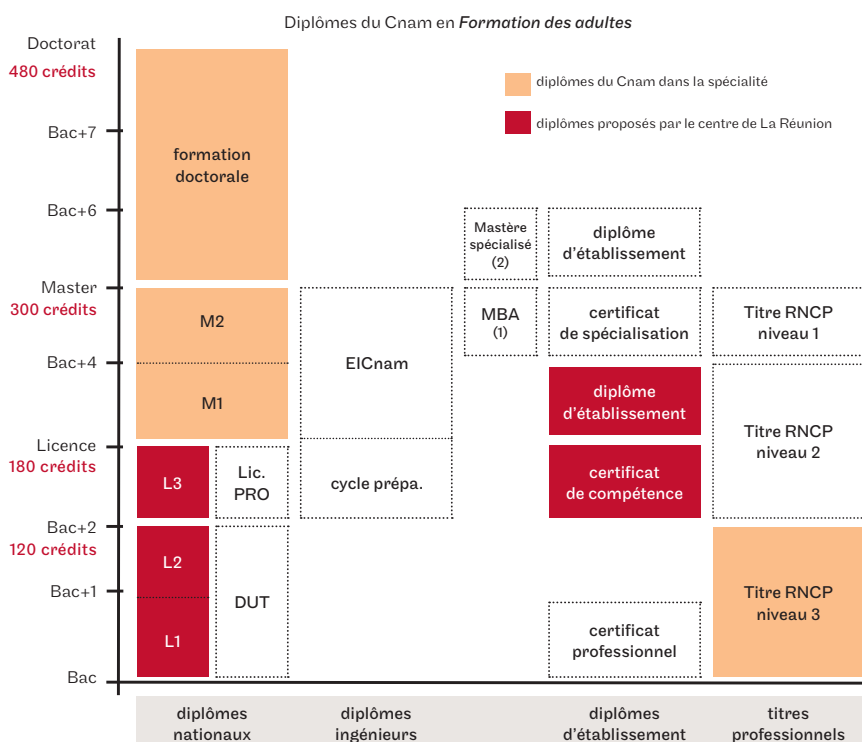
Fréquence des regroupements et des chats par type d'enseignement

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire.

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re



(1) Master of Business Administration - (2) Label Conférence des Grandes Ecoles

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

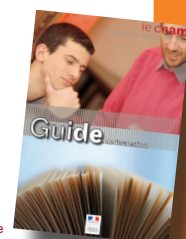
Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re

Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2015-2016 : **01/06/2015**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2015 à fév. 2016) : **30/10/2015**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2016) : **31/03/2016**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 118 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2015-2016

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	100€	100€
Droit complémentaire par UE ³ (tarification hors FOAD, incluse UA220V)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 8€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 30€ / ECTS
Rapport d'expérience professionnelle	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁴	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

"Ma réussite, c'est le cnam !"



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet

permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi